# Mon Guide de Souscription

#### Vous êtes nouveau client Patrimonial.fr:

- **♣** Bulletin de souscription
- **↓** Copie de votre pièce d'identité ou passeport
- **↓** Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- ♣ Chèque libellé à l'ordre indiqué sue le bulletin
- ♣ Document d'entrée en relation
- ♣ Lettre de mission
- ♣ Fiche connaissance de client
- ♣ Convention RTO

### Vous êtes déjà client de Patrimonial.fr:

- **♣** Bulletin de souscription
- **♣** Copie de votre pièce d'identité ou passeport
- **↓** Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- ♣ Chèque libellé à l'ordre indiqué sur le bulletin
- ♣ Fiche de connaissance client

Je retourne mon dossier de souscription à l'adresse suivante :

Patrimonial.fr 25, Avenue Pierre 1<sup>er</sup> De Serbie 75116 Paris

Si vous avez besoin d'aide, n'hésitez pas à contacter à nous contacter 71/7 de 9h00 à 22h00

4 Au: 01 44 20 44 20

**↓** Ou par mail : **contact@patrimonial.fr** 

Patrimonial.fr - 25 Avenue Pierre 1er De Serbie 75116 PARIS - www.patrimonial.fr - contact@patrimonial.fr - 01 44 20 44 20





# Code ISIN: FR0013267192

Fonds Commun de Placement dans l'Innovation (FCPI - article L. 214-30 du Code monétaire et financier) agréé par l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») le 28 juillet 2017 sous le numéro FCI20170008

Dépositaire : SOCIETE GENERALE - 29 boulevard Haussmann, 75009 Paris

#### **AVERTISSEMENT**

Votre attention est attirée sur le fait que votre argent est bloqué pendant une durée de sept (7) ans (pouvant être portée à neuf (9) ans sur décision de prorogation par la Société de gestion), sauf cas de déblocage anticipé prévu dans le Règlement. Le Fonds Commun de Placement dans l'Innovation («FCPI»), catégorie de fonds commun de placement à risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.

Vous devez prendre connaissance des facteurs de risque du Fonds décrits à la rubrique « Profil de risque » du Règlement.

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par le FCPI de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

Monsieur	Madame Nom:
Prénom(s) :	
Nom d'usage :	
Date de naissance	: Ville / Pays :
Adresse :	(En cas de changement d'adresse, le souscripteur doit directement en informer Idinvest Partners et le Dépositaire.)
Commune :	Code postal :
Téléphone :	E-Mail:
	nais avoir acquis les parts du Fonds Commun de Placement dans l'Innovation IDINVEST PATRIMOINE 2017 (le en l'absence de tout démarchage bancaire ou financier tel que défini à l'article L.341-1 du Code monétaire et

## 1. DÉCLARATIONS PRÉALABLES À LA SOUSCRIPTION

## J'atteste:

- que le distributeur s'est enquis de mes connaissances et de mon expérience en matière d'investissement, ainsi que de ma situation financière et patrimoniale et de mes objectifs en matière d'investissements financiers;
- que ce fonds commun de placement dans l'innovation correspond à ma situation, à mon profil investisseur, à mes objectifs et à mon horizon de placement;
- être redevable de l'Impôt sur le Revenu (l'« IR ») et souhaiter bénéficier de la réduction d'IR dû en 2018 au titre de mes revenus de 2017 prévue à l'article 199 terdecies-0 A du Code Général des Impôts (le « CGI »), à laquelle peut donner droit la souscription des parts du Fonds;
- avoir été informé(e) par le distributeur des caractéristiques propres à ce type de fonds commun de placement dans l'innovation, de sa durée de vie sur 7 ans prorogeable deux fois pour une durée de 1 an durant laquelle les demandes de rachat sont bloquées (sauf événements exceptionnels), du caractère innovant et non coté de ses investissements mais aussi des risques de perte de mon capital, et du fait que la performance de ce type de fonds dépend du succès des projets des entreprises dans lesquelles il investira:

- avoir reçu et pris connaissance du Règlement, du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) et de la note fiscale du Fonds:
- avoir été informé(e) par le distributeur du fait que le Règlement est disponible gratuitement et sur simple demande auprès de la Société de gestion ou sur le site Internet www.idinvest.com, qu'un exemplaire des derniers rapports annuel et semestriel publiés du Fonds sera disponible gratuitement et sur simple demande auprès de la Société de gestion et que le Règlement, le dernier rapport annuel ainsi que la composition de l'actif seront disponibles sur simple demande faite auprès de la Société de gestion;
- adhérer au Fonds et à son Règlement;
- avoir pris note du fait que la note fiscale n'a pas été visée par l'AMF;
- avoir pris note que le distributeur ne pourra être tenu responsable des conséquences d'une mauvaise appréciation de ma situation fiscale;
- avoir pris note que le distributeur ne pourra être tenu responsable d'une mauvaise appréciation du montant de la réduction d'impôt pouvant être imputé sur le montant d'IR évalué par mes soins et qu'à défaut d'imputation sur l'IR dû en 2018 au titre de mes revenus de 2017, la réduction d'impôt ne peut être ni reportée ni faire l'objet d'un remboursement;
- que les avantages fiscaux ne sont pas les seuls motifs de ma souscription dans le Fonds;
- que la présente souscription est faite pour mon propre compte et être le bénéficiaire effectif des parts du Fonds et des revenus qui seront distribués par le Fonds;
- que les sommes versées au titre de la présente souscription ne proviennent pas d'une activité illicite et ne concourent pas au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme;
- comprendre les particularités de ce produit et les risques afférents à une souscription de parts du Fonds notamment le risque de pouvoir perdre tout ou partie du capital investi;
- avoir été informé qu'il est recommandé de limiter le montant de ses placements dans des fonds de type du Fonds à 5 % de ses actifs financiers;
- ne pas être citoyen ni résident des États-Unis d'Amérique, et je m'engage à informer immédiatement l'administrateur des titres de tout changement de situation à cet égard. Je m'engage également à fournir à l'administrateur des titres toute information requise conformément à la réglementation FATCA que celui-ci pourrait me demander. J'ai bien noté qu'à défaut de fournir ces informations, l'administrateur des titres effectuera conformément à l'Article 11.2 du Règlement, une déclaration auprès de l'administration fiscale française, et qu'en conséquence des informations seront divulguées à cette dernière qui partagera ces informations avec le U.S Internal Revenue Service, administration fiscale américaine; et
- être averti et accepter que l'administrateur des titres pourra réaliser toute déclaration relative à ma souscription au regard de la Directive européenne 2014/107/UE relative à l'échange automatique et obligatoire d'informations dans le domaine fiscal.

#### 2. SOUSCRIPTION

Je déclare souscrire (en chiffres et en lettres)	Parts A		
à hauteur de (en chiffres et en lettres)	Euros (€)		
auxquels s'ajoutent (en chiffres et en lettres)	Euros (€)		
de droits d'entrée*, soit un investissement total et un versement de	Euros (€)		
Le prix de souscription de chacune de ces parts A sera égal à la valeur nominale, soit 100 euros. Le nombre de parts A souscrites ne pourra être inférieur à 10, conformément au Règlement du Fonds.			
Je déclare avoir pris connaissance du calendrier fiscal et des dates limites de souscription relatives au bénéfice des différents avanages fiscaux liés à ma souscription.			
Je joins un chèque bancaire ou postal à l'ordre de «FCPI Idinvest Patrimoine 2017» de	euros		
Les parts devront être inscrites dans les registres du dépositaire du FCPI en nominatif administré sur mon compte-titres dont voici les coordonnées (joindre obligatoirement un RIB titres) :			

<sup>\*</sup> Le montant des droits d'entrée ne peut correspondre à un pourcentage supérieur à 5 % du montant de cette souscription.

# 3. DÉCLARATIONS LIÉES AUX AVANTAGES FISCAUX

Afin de bénéficier de la réduction d'IR prévue pour les personnes physiques au CGI :

- Je déclare être fiscalement domicilié(e) en France et qu'en outre moi-même, mon conjoint ou partenaire de Pacs soumis à une imposition commune, nos ascendants et descendants, ne détiendrons pas ensemble plus de 10 % des parts du Fonds et directement ou indirectement plus de 25 % des droits aux bénéfices des sociétés dont les titres figurent à l'actif du Fonds et n'avons jamais détenu ce pourcentage de 25 % au cours des cing années précédant ce jour.
- Dans le cas où je suis citoyen ou résident des États-Unis d'Amérique ou le devienne, je m'engage à en informer immédiatement le Dépositaire et la Société de gestion. Conformément à l'article 11.2 du Règlement du Fonds, je m'engage également à fournir à la Société de gestion (ou à tout intermédiaire) toute information requise conformément à la réglementation FATCA que la Société de gestion ou son intermédiaire pourraient me demander.
- J'ai bien noté que les versements ouvrant droit à la réduction d'IR sur les revenus perçus en 2017 sont ceux effectués avant le 31 décembre 2017 et que les sommes ou plus-values que pourrait réaliser le Fonds seront immédiatement réinvesties et demeureront indisponibles jusqu'au 31 dé-

- cembre de la cinquième année suivant celle de la fin de la période de souscription du Fonds.
- Je m'engage à conserver mes parts jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant celle de ma souscription soit jusqu'au 31 décembre 2022 (inclus) pour bénéficier de la réduction d'IR au titre de ma souscription des parts du Fonds et de l'exonération d'IR sur les sommes/valeurs distribuées par le Fonds et les plus-values réalisées en cas de cession des parts du Fonds et j'ai bien compris qu'en cas de nonrespect de cet engagement, la réduction d'impôt pourra être reprise et les sommes ou valeurs précédemment exonérées seront ajoutées à mon revenu imposable sauf en cas d'évènement exceptionnels prévus par la règlementation, étant rappelé en toute hypothèse qu'aucune demande de rachat de parts ne pourra en principe intervenir pendant une période de blocage correspondant à la durée de vie du Fonds. Par ailleurs, en cas de non respect de cet engagement, les plus values de cession réalisées avant l'expiration de la période de conservation de 5 ans seront en tout état de cause imposables dans les conditions de droit commun.
- Je reconnais être seul(e) responsable de l'opportunité de la souscription de parts A du Fonds au regard de ma situation fiscale.

## 4. ENCADREMENT DES FRAIS ET COMMISSIONS DE COMMERCIALISATION, DE PLACEMENT ET DE GESTION

Je verse un montant total de (en chiffres et en lettres)	Euros (€)
qui comprend un montant de droits d'entrée de (en chiffres et en lettres)	Euros (€)

Ce montant ne peut correspondre à un pourcentage supérieur à 5 % du montant de cette souscription. J'ai pris connaissance du fait que les droits d'entrée dans le Fonds sont négociables.

Je consens à ce que soient prélevés sur le Fonds des frais et commissions de gestion et de distribution, à hauteur d'un taux de frais annuel moyen (TFAM) maximal de 4,91 % (TMFAM\_GD), dont des frais et commissions de distribution (y compris droits d'entrée), à hauteur d'un pourcentage maximal de 2 % (TMFAM\_D).

Les frais et commissions de distribution ne pourront être prélevés au-delà de la durée de 9 ans maximum.

	Taux de Frais Annuels Moyens (TFAM) maximum		
Catégorie agrégée de frais	TFAM gestionnaire et distributeur maximum (TFAM-GD)	Dont TFAM distributeur maximum (TFAM-D)	
Droits d'entrée et de sortie	0,56%	0,56%	
Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	3,84%	1,44%	
Frais de constitution du FCPI	0,05%	0%	
Frais non récurrents de fonctionnement liés à l'acquisition, au suivi et à la cession des participations	0,28%	0%	
Frais de gestion indirects	0,18%	0%	
Total	4,91%	2%	

Les taux mentionnés ci-dessus sont retenus TTC.

#### 5. INFORMATION AUX CLIENTS

Pour bénéficier de la réduction d'IR en vigueur à la date de souscription, le souscripteur de parts du Fonds doit joindre à sa déclaration d'IR relative aux revenus perçus en 2017 :

- l'état individuel\* attestant de la réalité de sa souscription (état individuel ISF), et
- une copie du présent bulletin de souscription.
- \* établi par le Dépositaire.

# 6. MODALITÉS SPÉCIFIQUES DE PARTAGE DE LA PLUS-VALUE ("CARRIED INTEREST")

Les porteurs de parts spéciales (les « parts B ») ont vocation à investir au moins 0,25 % du montant des souscriptions initiales totales dans des parts B. Celles-ci leur ouvrent un droit d'accès à 20 % de la plus-value réalisée par le Fonds, dès lors que sont

réunies les conditions de rentabilité suivantes : les porteurs de parts A et de parts B devront avoir été remboursés de 100 % de la valeur nominale de leurs parts.

#### 7. SIGNATURE

# Je joins une copie de ma carte d'identité recto/verso en cours de validité.

La souscription de ce produit ne peut pas faire l'objet du droit de rétractation (conformément à l'article L. 341-16 du Code monétaire et financier).

Je confirme avoir pris connaissance des frais et commissions de commercialisation, de placement et de gestion mentionnés aux articles ci-dessus et notamment que les droits d'entrée sont négociables auprès du distributeur. Je consens à ce que ces frais me soient prélevés pendant une durée qui ne pourra excéder 9 ans à compter de la constitution du Fonds.

Fait en trois exemplaires, dont un conservé par mes soins.



Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n°GP 97-123 RCS Paris : 414 735 175 Siège social : 117, avenue des Champs-Elysées 75008 Paris

À				
le		2017		

#### Signature du Souscripteur

Faire précéder la signature de la MENTION MANUSCRITE du souscripteur « Lu et approuvé. Bon pour souscription de parts A à hauteur de \_\_\_\_\_ euros (hors droits d'entrée) »

Les informations portées sur ce formulaire font l'objet d'un traitement automatisé dont la conservation et l'utilisation seront effectuées conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

# Fiche de connaissance client

Cette fiche de connaissance client est établie dans le cadre des dispositions de l'article L.533-13 du code Monétaire et Financier. Ce questionnaire permet de mieux vous connaître et de répondre du mieux possible à vos besoins, vos objectifs et votre situation financière en vue d'un éventuel investissement. Vos réponses sont destinées à la seule information de patrimonial.fr (sélection invest) et/ou de la société de gestion. Ce document est à joindre à chaque nouvelle souscription.

VOTRE SITUATION PERSONNELLE				
<b>Civilité</b> Nom : Nom de jeune fille :	SOUSCRIPTEUR  O M. O Mme	CO-SOUSCRIPTEUR  O M. O Mme		
Prénom : Date de naissance : Lieu de naissance :				
Nationalité :  Situation professionnelle Profession :	O Français O Autre : En activité : O Salarié(e) O Non salarié(	,		
Contact Téléphone : e-mail : Adresse fiscale :				
		Pays :		
Situation matrimoniale		Marié(e)(s) O Divorcé(e) O Veuf(ve)		
Régime matrimonial Nombre d'enfant(s)	O Communauté O Séparation dont : à charge			
nombre a emane(s)	aonea enarge			
Etes-vous une personne p	olitiquement exposée ?			
Souscripteur: O Oui	O Non Co-sousce	ripteur: O Oui O Non		
Etes-vous un client profes	sionnel ?			
_	O Non Co-sousce	ripteur: O Oui O Non		
Us Person :				
Le souscripteur et le co-souscripteur déclarent ne pas être une US Person au sens de la réglementation américaine Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA). Dans le cas contraire cocher la case suivante				
VOTRE SITUATION FINANCIERE				
<b>Revenus annuels nets du foyer :</b> O < À 25 000€ O 25 à 50 000€ O 50 à 80 000€ O 80 à 100 000€ O 100 à 150 000€ O Supérieur à 150 000€				
Etes-vous assujetti à l'IR ?	Etes-vous assujetti à l'IR? O Non O Oui, montant:€			
Etes-vous assujetti à l'ISF ? ○ Non ○ Oui, montant :€				
Votre situation financière vous permet-elle d'épargner une partie de vos revenus ?				

O Oui – Si oui quel montant par an? \_

O Non

Quel est le montant de votre patrimoine ?
O Moins de 800 000€ O Entre 800 et 1 300 000€ O Entre 1 300 000 et 2 570 000€ O Supérieur à 2 570 000€
Vous êtes :
☐ Propriétaire ☐ Avec emprunt ☐ Sans emprunt ☐ Locataire
<b>Répartition de votre patrimoine :</b> Immobilier (résidence principale / secondaire) :€
Immobilier (residence principale / secondarie)€
Assurance Vie :€
Liquidités (livret A, ldd) :      €         PEA / Compte titres :      €
Autres:€
Objectifs du souscripteur :
☐ Réduire mon impôt ☐ Valoriser mon capital ☐ Spéculation
☐ Diversifier mon portefeuille ☐ Revenus du capital ☐ Autre : Horizon d'investissement :
En contrepartie de l'avantage fiscal attaché à la souscription de part de fonds, vous acceptez de conserver les parts pen-
dant toute la durée de vie du fonds (prorogation incluse)
Oui Non (non est une réponse incompatible avec votre objectif d'investissement)
Mesure de la tolérance au risque : En contrepartie de l'avantage fiscal attaché à la souscription du produit vous reconnaissez que ces produits comportent
un risque de perte en capital :
Oui Non (non est une réponse incompatible avec votre objectif d'investissement)
ORIGINE DES FONDS
Les fonds que vous souhaitez investir proviennent-ils de comptes bancaires ouverts auprès d'un établissement
Les fonds que vous souhaitez investir proviennent-ils de comptes bancaires ouverts auprès d'un établissement bancaire agréé en France ? O Oui O Non
Les fonds que vous souhaitez investir proviennent-ils de comptes bancaires ouverts auprès d'un établissement bancaire agréé en France ? O Oui O Non  Les fonds que vous souhaitez verser pour votre souscription proviennent principalement de :
Les fonds que vous souhaitez investir proviennent-ils de comptes bancaires ouverts auprès d'un établissement bancaire agréé en France ? O Oui O Non
Les fonds que vous souhaitez investir proviennent-ils de comptes bancaires ouverts auprès d'un établissement bancaire agréé en France ? O ui O Non  Les fonds que vous souhaitez verser pour votre souscription proviennent principalement de :  Salaire / Traitement Depargne Donation / Héritage Revenus Foncier Pension / Retraite
Les fonds que vous souhaitez investir proviennent-ils de comptes bancaires ouverts auprès d'un établissement bancaire agréé en France ? O ui O Non  Les fonds que vous souhaitez verser pour votre souscription proviennent principalement de :  Salaire / Traitement Depargne Donation / Héritage Revenus Foncier Pension / Retraite
Les fonds que vous souhaitez investir proviennent-ils de comptes bancaires ouverts auprès d'un établissement bancaire agréé en France ? O ui O Non  Les fonds que vous souhaitez verser pour votre souscription proviennent principalement de :  Salaire / Traitement Depargne Donation / Héritage Revenus Foncier Pension / Retraite
Les fonds que vous souhaitez investir proviennent-ils de comptes bancaires ouverts auprès d'un établissement bancaire agréé en France ? O Oui O Non  Les fonds que vous souhaitez verser pour votre souscription proviennent principalement de :  Salaire / Traitement Donation / Héritage Revenus Foncier Pension / Retraite Autre (précisez) :
Les fonds que vous souhaitez investir proviennent-ils de comptes bancaires ouverts auprès d'un établissement bancaire agréé en France ? O Oui O Non  Les fonds que vous souhaitez verser pour votre souscription proviennent principalement de :  Salaire / Traitement Depargne Donation / Héritage Revenus Foncier Pension / Retraite Autre (précisez) :  Je (nous) reconnais(ons) avoir pris connaissance du dici et avoir obtenu toutes les informations nécessaires pour souscrire
Les fonds que vous souhaitez investir proviennent-ils de comptes bancaires ouverts auprès d'un établissement bancaire agréé en France ? O Oui O Non  Les fonds que vous souhaitez verser pour votre souscription proviennent principalement de :  Salaire / Traitement Donation / Héritage Revenus Foncier Pension / Retraite Autre (précisez) :  Je (nous) reconnais(ons) avoir pris connaissance du dici et avoir obtenu toutes les informations nécessaires pour souscrire en connaissance de cause. J'(nous) atteste(ons) de l'exactitude des informations fournies.
Les fonds que vous souhaitez investir proviennent-ils de comptes bancaires ouverts auprès d'un établissement bancaire agréé en France ? Oui ONon  Les fonds que vous souhaitez verser pour votre souscription proviennent principalement de :  Salaire / Traitement Depargne Donation / Héritage Revenus Foncier Pension / Retraite Autre (précisez) :  Je (nous) reconnais(ons) avoir pris connaissance du dici et avoir obtenu toutes les informations nécessaires pour souscrire en connaissance de cause. J'(nous) atteste(ons) de l'exactitude des informations fournies.  Fait à : Le ://
Les fonds que vous souhaitez investir proviennent-ils de comptes bancaires ouverts auprès d'un établissement bancaire agréé en France ? Oui ONon  Les fonds que vous souhaitez verser pour votre souscription proviennent principalement de :  Salaire / Traitement Depargne Donation / Héritage Revenus Foncier Pension / Retraite Autre (précisez) :  Je (nous) reconnais(ons) avoir pris connaissance du dici et avoir obtenu toutes les informations nécessaires pour souscrire en connaissance de cause. J'(nous) atteste(ons) de l'exactitude des informations fournies.  Fait à : Le ://
Les fonds que vous souhaitez investir proviennent-ils de comptes bancaires ouverts auprès d'un établissement bancaire agréé en France ? Oui ONon  Les fonds que vous souhaitez verser pour votre souscription proviennent principalement de :  Salaire / Traitement Depargne Donation / Héritage Revenus Foncier Pension / Retraite Autre (précisez) :  Je (nous) reconnais(ons) avoir pris connaissance du dici et avoir obtenu toutes les informations nécessaires pour souscrire en connaissance de cause. J'(nous) atteste(ons) de l'exactitude des informations fournies.  Fait à : Le ://

Patrimonial.fr - 25 Avenue Pierre 1er De Serbie 75116 PARIS - www.patrimonial.fr - contact@patrimonial.fr - 01 44 20 44 20



## Document d'Entrée en Première Relation

En application de la réglementation, les conseillers en investissements financiers sont dans l'obligation de remettre à leur clientèle, avant la formulation d'un contrat, un document d'entrée en relation conforme à l'article 325-3 du Règlement général de l'AMF et à l'article 520-1 du Code des assurances.

Patrimonial.fr est une marque de Sélection Invest, membre de L'ANACOFI (Association Nationale des Conseils Financiers). SARL au capital de 150 000 €, inscrite au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le numéro SIREN : 822 021 630. Son siège social est situé au 25 Avenue Pierre 1er De Serbie 75116 Paris. Téléphone 01 44 20 44 20 – mail : contact@patrimonial.fr

### STATUTS RÉGLEMENTÉS

# • Intermédiaire en assurance :

Enregistre sur le registre unique des intermédiaires en assurances, banque et finance (www.orias.fr) sous le n° 16005255 et positionné dans la catégorie B, n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance ou de capitalisation. Sélection Invest peut présenter les opérations d'assurance et de capitalisation des établissements suivants : Swiss Life, Oradéa vie, Spirica, cardif, Oddo ... Entreprises avec lesquelles il existe un lien capitalistique : Néant

### • Conseiller en investissements financiers (CIF) :

Adhérent à l'ANACOFI (Association Nationale des Conseils Financiers), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro E008475

Sélection Invest peut notamment présenter les produits et solutions de placements des établissements suivants : 123 Venture, ACG Management, Apicap, A Plus Finance, Alto Invest, Calao Finance, Odyssée Venture, Sigma Gestion, Truffle Capital, Vatel Capital...

Lorsque la prestation de conseil en investissements financiers sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, Sélection Invest pourra recevoir, en plus des frais de souscription non acquis aux OPCVM, une partie des frais de gestion pouvant aller jusqu'à 50% de ceux-ci, qu'il s'agisse d'OPCVM obligataires, monétaires ou investis en actions. Conformément aux dispositions de l'article 325-6 du Règlement général de l'AMF, le client pourra obtenir, avec le concours du conseiller en investissements financiers, communication d'informations plus précises auprès de l'établissement teneur du compte, ou directement auprès du producteur quand ce dernier n'est pas lui-même dépositaire.

#### Assurance

Assurance responsabilité civile : Sélection Invest bénéficie d'une assurance responsabilité civile professionnelle et d'une garantie financière souscrite auprès de CNA INSURANCE 37 RUE DE LIEGE 75008 PARIS contrat n° FRPI10221099.

#### • Droit d'accès à vos informations

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant directement à :

Sélection Invest 25 Avenue Pierre 1er De Serbie 75116 Paris

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

## • Clause de confidentialité

En application de l'article 325-9 du Règlement général de l'AMF, Sélection Invest s'abstient, sauf accord exprès, de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, les informations concernant ses clients. Cette disposition ne pourra être opposée à l'ANACOFI (Association Nationale des Conseils Financiers) dans le cadre de sa mission de contrôle.

Je soussigné(e)/nous soussignés	Et:
○ M. O Mme Nom : Prénom :	O M. O Mme O Pas de co-souscripteur Nom : Prénom :
Reconnais (sons) avoir pris connaissance de la fiche de prés	entation de Sélection Invest.
Fait à :	Le://
Signature:	Signature:

Patrimonial.fr - 25 Avenue Pierre 1er De Serbie 75116 PARIS - www.patrimonial.fr - contact@patrimonial.fr - 01 44 20 44 20



## LETTRE DE MISSION

#### Madame, Monsieur,

Vous avez souhaité nous consulter en qualité de conseil en gestion de patrimoine et nous vous remercions de votre confiance.

Nous vous avons remis notre document d'entrée en relation, dont vous avez pris connaissance, comportant les mentions prescrites par l'article 325-3 du Règlement général de l'AMF et les articles L et R.520-1 du Code des assurances.

#### **NOTRE INTERVENTION**

Afin de répondre à vos besoins, nous vous proposons d'étudier votre situation et vos objectifs à partir des informations que vous aurez renseigné dans le questionnaire client.

Vous souhaitez :

- ♣ Préparer la transmission de votre patrimoine,
- Préparer votre retraite,
- 4 Analyser votre situation fiscale et le cas échéant les recherches de solutions fiscales,
- ♣ Diversifier votre portefeuille,
- Réduire vos impôts,
- ♣ Autre :

A réception complète des documents et informations nécessaires à notre mission, nous pourrons valider avec vous les solutions d'investissement. Nous sélectionnons et mettons à disposition une gamme de produits de différents partenaires, et fournissons toutes les informations utiles concernant ces placements, lors de la souscription et durant toute la durée de votre placement.

Il est ici précisé que la présente mission implique une obligation de moyens et aucunement une obligation de résultats.

#### CONFIDENTIALITÉ

Tous les documents et éléments qui nous seront transmis seront traités avec la plus extrême confidentialité. La société et son personnel sont soumis au secret professionnel.

En application de l'article 325-9 du Règlement général de l'AMF, Sélection Invest s'abstient, sauf accord exprès, de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, les informations concernant ses clients. Cette disposition ne pourra être opposée à L'ANACOFI (Association Nationale Des Conseils Financiers) dans le cadre de sa mission de contrôle.

Conformément aux articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pourrez exercer un droit d'accès et de rectification de ces informations au siège social de Sélection Invest.

#### **MODE DE RÉMUNÉRATION**

Lorsque la prestation de conseil en investissements financiers sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, Sélection Invest pourra recevoir, en plus des frais de souscription non acquis aux OPCVM, une partie des frais de gestion pouvant aller jusqu'à 50% de ceux-ci, qu'il s'agisse d'OPCVM obligataires, monétaires ou investis en actions. Conformément aux dispositions de l'article 325-6 du Règlement général de l'AMF, le client pourra obtenir, avec le concours du conseiller en investissements financiers, communication d'informations plus précises auprès de l'établissement teneur du compte, ou directement auprès du producteur quand ce dernier n'est pas lui-même dépositaire.

### **RESPONSABILITE / LITIGE**

Si vous avez une réclamation ou une requête à formuler vous pouvez nous écrire à l'adresse suivante : Sélection Invest service réclamations : 25, Avenue Pierre 1er De Serbie 75116 Paris Nous disposerons d'un délai de 10 jours pour en accuser réception et d'un délai de 2 mois pour y répondre. A défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu informer :

- 4 L'Anacofi (association nationale des conseils financiers) (www.anacofi.asso.fr) 92, Rue d'Amsterdam 75009 Paris
- L'Autorité des Marchés Financiers (AMF), 17 place de la Bourse, 75082 Paris Cedex 02
- L'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 61 rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 09
- ♣ En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents.

#### **SUIVI**

Notre métier de conseiller en investissements financiers nous amène à avoir une étude de l'ensemble des aspects du patrimoine. À tout moment vous pouvez nous solliciter pour connaître avoir des informations.

Votre situation personnelle et financière sont amenés à évoluer dans le temps, nous vous proposons d'actualiser régulièrement votre dossier, par téléphone, mail ou lors d'un rendez-vous dans nos locaux.

Cependant, vous vous engagez à nous informer sans délai de toute opération d'ores et déjà réalisée ou à venir qui affecterait tant votre situation patrimoniale que fiscale, pour que nous puissions exercer en toute connaissance de cause notre devoir de conseil. Le non-respect de cette obligation nous déchargerait de toute responsabilité.

ACCORD DES PARTIES :					
Le(s) client(s) certifie(nt) sur l'honneur que les informations fournies sont sincères, actuelles et conformes à la réalité. La présente lettre établie en 2 exemplaires originaux est signée par les parties.					
Fait à : Le : / /					
Sig	gnature :				
	Pour le client(e)	Pour le client(e)	Pour Sélection Invest		
			Gaël Morel,		
L			Gérant		

Patrimonial.fr - 25 Avenue Pierre 1er De Serbie 75116 PARIS - www.patrimonial.fr - contact@patrimonial.fr - 01 44 20 44 20



# **CONVENTION DE RTO (Réception Transmission d'Ordre)**

Entre:	
Souscripteur:	Co-Souscripteur:
O M. O Mme	O M. O Mme
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Né(e) le :/	Né(e) le : / /
Et:	
Patrimonial.fr, marque de Sélection Invest, membre de L'AN	NACOFI (Association Nationale des Conseils Financiers) sous le

### **ARTICLE 1 : Préambule**

Sélection Invest (le conseil), en sa qualité de CIF, est habilitée à exercer une mission de réception transmission d'ordres portant sur des parts ou actions d'OPC, dans les conditions et limites légales et réglementaires.

La présente convention est passée conformément aux dispositions législatives et règlementaires en vigueur, notamment celles prévues par l'article 325-13 du Règlement Général de l'AMF.

Le Client, titulaire, reste libre et autonome dans la gestion personnelle de son portefeuille. Le Conseil ne réalise aucun acte de gestion pour le compte du client ou pour compte de tiers.

Le Client déclare connaître les règles de fonctionnement des marchés sur lesquels il peut opérer aux termes de la présente convention et fera son affaire du suivi des éventuelles modifications apportées audites règles de fonctionnement.

#### **ARTICLE 2: Objet de la Convention**

La convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Conseil pourra fournir au Client la prestation de réception-transmission d'ordre. Cette prestation devra expressément s'inscrire dans le prolongement de l'activité de conseil; elle ne devra s'exercer qu'en vue de transmettre un ordre résultant d'un conseil prodigué par le Conseil.

Les ordres donnés par le Client dans le cadre de la présente convention ne pourront porter que sur des parts ou actions d'OPC. Autrement dit, le Conseil ne pourra pas réceptionner d'ordres sur des instruments financiers autres que les OPC.

Le Client s'engage à informer le Conseil de tout évènement susceptible d'altérer sa capacité à apprécier les caractéristiques des opérations dont il demande la réalisation ainsi que les risques particuliers que ces opérations peuvent comporter.

# Article 3 : Réception et prise en charge des ordres

A la suite de la prestation de conseil, le Client pourra adresser ses ordres au Conseil par écrit en usant exclusivement des moyens suivants :

- Remise en mains propres,
- Lettre simple ou recommandée,
- Télécopie,
- Courriel auquel sera joint l'ordre scanné.

Chaque ordre sur OPC donné par le Client devra comporter:

- Son identité,
- La nature de l'opération souhaitée (achat et/ou vente),
- La désignation de l'OPC sur laquelle porte l'ordre et son code ISIN,
- Le nombre de parts ou d'actions d'OPC sur lequel porte l'ordre,
- Le choix qu'il fait entre nominatif pur et nominatif administré,
- La signature du Client.

Les ordres seront réceptionnés aux horaires d'ouverture habituels du cabinet. En dehors de ces horaires, les ordres seront instruits le 1er jour ouvré suivant la réception de l'ordre.

Pendant la période de congés du Conseil, le Client pourra adresser ses ordres directement auprès des établissements teneur de compte.

Lorsque l'ordre est adressé au Conseil par lettre simple, par télécopie ou par courriel, le Conseil en accuse réception, selon tout procédé de son choix dans un délai d'un jour ouvré suivant sa réception.

Le Conseil se réserve la possibilité de demander au Client confirmation de l'ordre émis, par tout moyen avant sa transmission à l'établissement teneur de compte en vue de son exécution.

La demande de confirmation devra intervenir un jour ouvré après la réception de l'ordre.

A défaut de confirmation par le Client lorsque celle-ci est exigée par le Conseil, l'ordre est réputé abandonné. Le Conseil conservera les preuves de la traçabilité de la réception puis de l'envoi de l'ordre.

#### Article 4: Transmission des ordres

A réception de l'ordre émis par le Client ou de sa confirmation lorsque celle-ci est requise par le Conseil, et en tout état de cause dans les 48 heures ouvrées de cette réception ou de cette confirmation, le Conseil transmettra l'ordre à l'établissement teneur de compte du Client.

Le Client déclare expressément accepter ce délai de transmission et en faire son affaire au regard des conditions pratiquées par les Intermédiaires sur les OPC sur lesquels il intervient, notamment en ce qui concerne les heures applicables pour la passation des ordres et leurs conditions de validité.

Le Conseil ne peut être tenu responsable d'aucune faute ou manquement qu'il pourrait commettre dans l'accomplissement de sa mission, de sorte que sa responsabilité ne saurait être recherchée à ce titre.

Le Client est expressément informé que la transmission de l'ordre ne préjuge pas de son exécution. L'ordre n'est exécuté que :

- Si les conditions de marché le permettent, notamment que les souscriptions et/ou rachats n'aient pas été suspendus,
- S'il satisfait à toutes les conditions légales, réglementaires et contractuelles applicables, si le compte du souscripteur est suffisamment créditeur.

Si l'ordre n'a pas pu être exécuté, le Conseil en informera son client dans les meilleurs délais, par courrier, télécopie, courriel ou téléphone (dans ce dernier cas, l'information sera confirmée par écrit).

L'ordre qui n'a pu être exécuté sera annulé. Il appartiendra au client d'émettre un nouvel ordre.

#### Article 5 : Information du client sur l'ordre exécuté

Il est rappelé que l'établissement teneur de compte transmettra au Client un avis d'opéré confirmant l'exécution ou non de l'ordre passé, conformément aux termes et conditions de la convention de compte titres conclue entre le Client et cet établissement.

En cas de contestation relative aux conditions de réception ou de transmission d'un ordre, la contestation, formulée par écrit et motivée, doit être adressée au Conseil dans le délai de huit (8) jours suivant la réception de l'avis d'opéré par le Client.

A défaut de contestation dans les formes et délais impartis,

le Conseil sera réputé avoir dûment exécuté sa mission aux termes des présentes.

## Article 6: Obligations du Conseil

Le Conseil agit conformément aux usages de la profession. Il ne pourra être tenu pour responsable d'aucune perte ou manquement dans l'accomplissement de ses obligations ayant pour cause la survenance d'un cas de force majeure ou résultant d'un manquement de l'établissement teneur de compte.

Notamment, il ne pourra être tenu d'aucune conséquence pouvant résulter d'une rupture dans les moyens de transmission des ordres utilisés.

### Article 7 : Rémunération

Le Client ne supportera aucune facturation pour le service de réception-transmission d'ordres effectué par le Conseil, tel que défini par les présentes.

### Article 8 : Fin de la convention

La convention est conclue pour une durée indéterminée. Elle peut être résiliée à tout moment par lettre recommandée avec accusé de réception par le Client ou par le Conseil avec un préavis de huit (8) jours à compter de la réception de ladite lettre.

Dans la mesure où le Client demande la résiliation de la présente convention, il en informe simultanément l'établissement teneur du compte.

La présente convention prend fin de plein droit en cas de clôture de tous les comptes ouverts au nom du Client pour lesquels le Conseil intervient comme intermédiaire.

#### Article 9 : Droit applicable

La présente convention est soumise au droit français, la présente convention est établie en deux exemplaires originaux, est signée par les parties.

Fait à :		Le :/	_		
Sig	Signature :				
	Souscripteur	Co-souscripteur	Sélection Invest		
			Caël Maral		
			Gaël Morel, Gérant		

Patrimonial.fr - 25 Avenue Pierre 1er De Serbie 75116 PARIS - www.patrimonial.fr - contact@patrimonial.fr - 01 44 20 44 20

